

Identifiant de l'acte délivré par la préfecture :  
083-248300543-20240108-lmc1314913-DE-1-1  
Date de validation par la préfecture : mardi 9 janvier 2024  
Date d'affichage : 09/01/2024

**BUREAU METROPOLITAIN DU  
LUNDI 8 JANVIER 2024**

**NOMBRE D'ELUS  
METROPOLITAINS  
EN EXERCICE : 16**

**QUORUM : 9**

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
15	0	1

**OBJET DE LA DECISION**

**N° 24/16**

**RENOUVELLEMENT  
D'ADHESION A L'INSTITUT  
FRANÇAIS DE L'AUDIT ET DU  
CONTROLE INTERNE (IFACI)  
POUR L'ANNEE 2024**

Le Bureau Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE régulièrement convoqué, a été assemblé sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

**PRESENTS :**

M. Thierry ALBERTINI, Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Robert BENEVENTI, M. Robert CAVANNA, M. Jean-Pierre GIRAN, M. Arnaud LATIL, Mme Geneviève LEVY, M. Cheikh MANSOUR, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Ange MUSSO, M. Francis ROUX, M. Hervé STASSINOS, M. Jean-Sébastien VIALATTE, M. Gilles VINCENT.

**ABSENT :**

Mme Nathalie BICAIS.

## DÉCISION MÉTROPOLITAINE

N° 24/16

### BUREAU DU 8 JANVIER 2024

**O B J E T : R E N O U V E L L E M E N T D ' A D H E S I O N A L ' I N S T I T U T  
F R A N Ç A I S D E L ' A U D I T E T D U C O N T R O L E I N T E R N E  
( I F A C I ) P O U R L ' A N N E E 2 0 2 4**

**LE BUREAU MÉTROPOLITAIN,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

**VU** la délibération n°23/05/078 du 4 mai 2023 portant délégations au Président et au Bureau,

**VU** les missions assignées à la Direction du Contrôle de Gestion par Madame le Directeur Général des Services de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

**CONSIDERANT** que la conduite de missions d'audit et de contrôle de gestion interne et externe compte parmi les principaux objectifs assignés à la Direction du Contrôle de Gestion,

**CONSIDERANT** que l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI), fondé en 1965 sous le statut associatif, rassemble plus de 6 500 professionnels de l'audit et du contrôle internes et, plus largement, de toutes les fonctions contribuant à la maîtrise des risques,

**CONSIDERANT** que l'IFACI a pour but de fédérer, promouvoir et représenter les métiers du risque, de l'audit et du contrôle internes pour renforcer la confiance des parties prenantes envers les organisations,

**CONSIDERANT** que l'IFACI favorise la diffusion des meilleures pratiques des métiers de la maîtrise des risques, offre un lieu de partage et d'accompagnement, et constitue à ce titre l'organisme de référence en matière de formation professionnelle dans ces domaines,

**CONSIDERANT** que l'IFACI, fort de ses réseaux, favorise la diffusion des normes internationales de l'audit interne,

**CONSIDERANT** que ses caractéristiques font de l'IFACI le partenaire privilégié des organisations publiques et privées de toutes tailles souhaitant améliorer l'efficacité de leurs dispositifs de gouvernance, de maîtrise des risques et de contrôle interne,

**CONSIDERANT** que l'adhésion à l'IFACI offre à ses membres un lieu d'échange et de partage en assistant gratuitement aux réunions mensuelles, aux réunions des antennes régionales (dont celle de PACA qui se situe à Marseille), en proposant d'intégrer l'une des unités de recherche ou l'un des groupes professionnels, en bénéficiant de tarifs préférentiels pour les colloques et tous les événements organisés par l'IFACI, et en figurant dans l'annuaire électronique de l'IFACI,

**CONSIDERANT** que l'adhésion à l'IFACI permet à ses membres d'accéder aux publications et au contenu multimédia élaborés par l'IFACI, de bénéficier d'une réduction tarifaire sur les séminaires de formation et sur les droits d'inscription aux certifications,

**CONSIDERANT** enfin que l'adhésion à l'IFACI est une étape essentielle à la bonne réalisation des missions dévolues à la Direction du Contrôle de Gestion, tant par le conseil, l'information et l'appartenance à un réseau de professionnels reconnus du métier de l'audit et du contrôle interne que cela offre,

**CONSIDERANT** que la cotisation annuelle à l'IFACI, pour l'année 2024, s'élève à 435 € HT pour le premier membre adhérent et de 140 € HT par personne supplémentaire selon les tarifs joints en annexe,

**CONSIDERANT** la nécessité de renouveler l'adhésion pour 5 personnes de la Direction du Contrôle de Gestion afin de bénéficier des ressources de l'IFACI, sessions de formation gratuites, groupes de travail, échanges de bonnes pratiques, réseaux d'échanges nécessaires à la réalisation de leurs missions d'audit et de contrôle interne,

**CONSIDERANT** que le montant total de l'adhésion du premier membre et de 5 personnes est de 1 135 € HT,

Et après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

**D'ADOPTER** l'exposé qui précède.

### **ARTICLE 2**

**D'APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne pour l'année 2024, pour un montant de 1 135 € HT, soit 1 362 € TTC.

### **ARTICLE 3**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions et à signer tout acte ou tout document relatif à l'adhésion de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne pour l'année 2024.

## **ARTICLE 4**

**DE DIRE** que les crédits seront inscrits article 6281 fonction 020 du Budget Principal 2024, opération 20.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre.

Fait à Toulon, le 8 janvier 2024

Jean-Pierre GIRAN

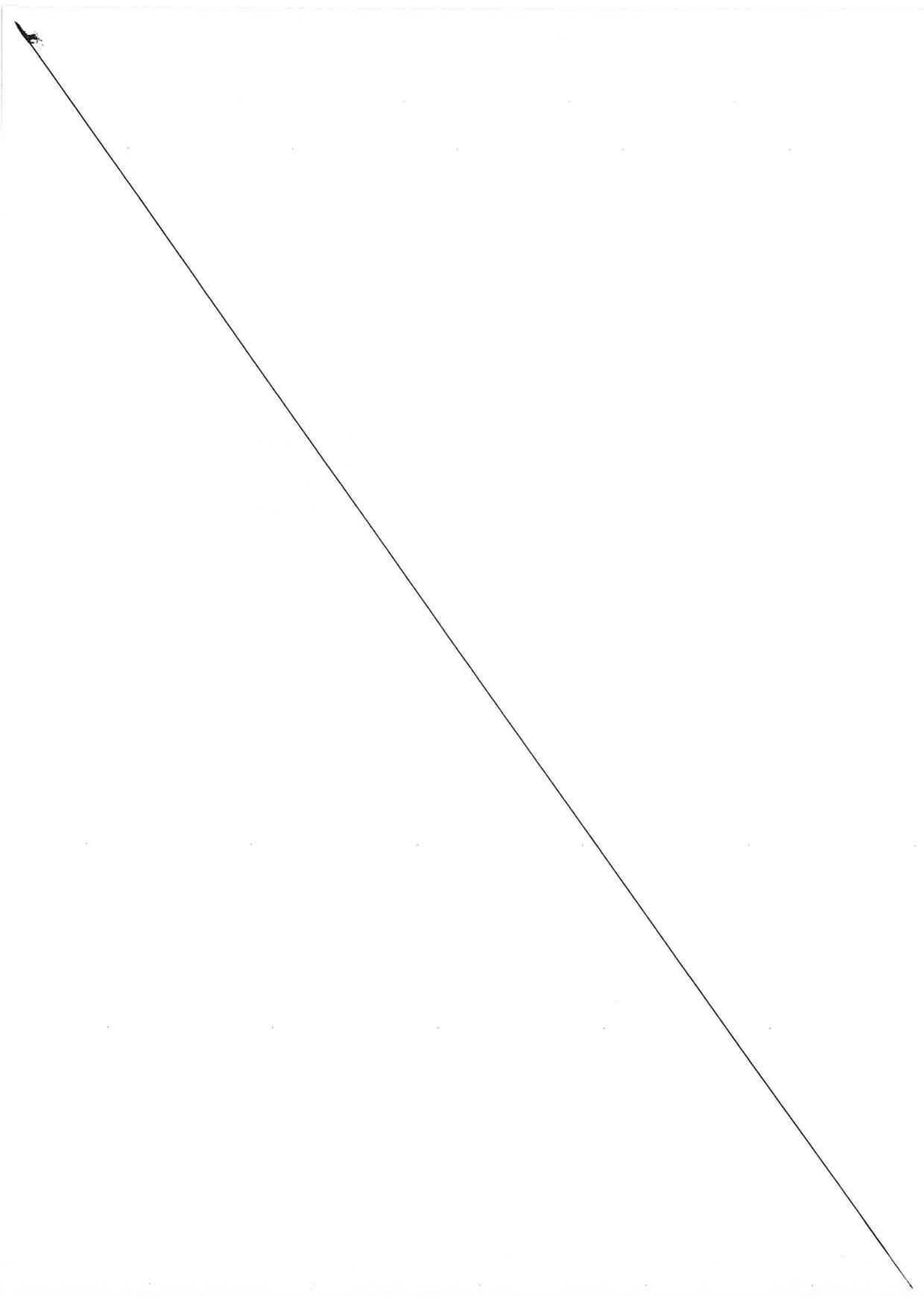
Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée



POUR 15

CONTRE 0

ABSTENTION 0



**DEVIS**

Numéro du devis 00035333  
Date de création 20/11/2023

Adr. bénéficiaire MÉTROPOLE TOULON PROVENCE  
MEDITERRANEE  
Hôtel de la Communauté d'agglomération  
107 Boulevard Henri Fabre  
CS 30536  
83041 TOULON CEDEX 9  
France

Adr. facturation MÉTROPOLE TOULON PROVENCE  
MEDITERRANEE  
Direction du Contrôle de Gestion  
Hôtel de la Métropole  
107 Boulevard Henri Fabre  
CS 30536  
83041 TOULON CEDEX 9  
France

Devise : EUR

Code Client EUD14360  
N° TVA FR35248300543  
intracommunautaire

Désignation	Quantité	Prix de vente	Montant HT	TVA
Adhésion 1er Adhérent - Membre actif JALLIFFIER-VERNE Sylvie 01/01/2024 au 31/12/2024	1,00	435,00 €	435,00 €	20%
Adhésion Adhérent suivant - Membre actif PAIN Blandine 01/01/2024 au 31/12/2024	1,00	140,00 €	140,00 €	20%
Adhésion Adhérent suivant - Membre actif FROIDEFOND Cécilia 01/01/2024 au 31/12/2024	1,00	140,00 €	140,00 €	20%
Adhésion Adhérent suivant - Membre actif ASNI Thierry 01/01/2024 au 31/12/2024	1,00	140,00 €	140,00 €	20%
Adhésion Adhérent suivant - Membre actif GIBAUD ARNAUD Gisèle 01/01/2024 au 31/12/2024	1,00	140,00 €	140,00 €	20%
Adhésion Adhérent suivant - Membre actif PEREZ Serena 01/01/2024 au 31/12/2024	1,00	140,00 €	140,00 €	20%

Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
20 %	1 135,00 €	227,00 €	1 362,00 €

Montant total HT 1 135,00 €  
Montant total TVA 227,00 €  
Montant total TTC 1 362,00 €

Date d'expiration 27/11/2023

**DEVIS**

Numéro du devis 00035333

Date de création 20/11/2023

N'effectuez pas de règlement sur la base de ce devis.